

## **Barème de négociation au 1er janvier 2022**

### **VENTES CLASSIQUES**

Rémunération toutes taxes comprises, à la charge du vendeur

De 0 à 100 000 € Forfait 5.000 €

De 100 001 à 500.000 € 5 %

Supérieur à 550 001 € 4 %

### **VENTES EN VIAGER OU VENTES A TERME**

Rémunération toutes taxes comprises, à la charge du vendeur

De 0 à 100 000 € Forfait de 6.000 €

De 100 000 à 500.000 € 6 %

Supérieur à 500.001 € 5%

### **BARÈME DE GESTION VIAGER**

Rémunération toutes taxes comprises, à la charge du mandant

Bien en copropriété 6% de la rente mensuelle

Maison individuelle 5% de la rente mensuelle

Bien usage industriel/commercial 9.60% de la rente mensuelle

Gestion supérieure à 10 biens 3,60% de la rente mensuelle

### **PRESTATIONS PARTICULIÈRES VIAGER**

Rémunération toutes taxes comprises, à la charge du mandant

Indexation annuelle de la rente 1% de la rente mensuelle, minimum 50€ par an

Prestations non prévues dans le cadre de la gestion viagère :Une vacation horaire de 50€/HT pourra être appliquée

Autres prestations Sur devis